



Guide de l'utilisateur de Synology VisualStation

Table des matières

Chapitre 1 : Introduction

Chapitre 2 : Premiers pas avec le Synology VisualStation

Configurer le VisualStation.....	4
Gérer les configurations avec Surveillance Station.....	4
Découverte de VisualStation.....	5

Chapitre 3 : Utiliser le VisualStation

Affichage en direct.....	6
Tableau chronologique.....	8
Gestion.....	12
Options.....	13

Chapitre 4 : Dépannage

Introduction

Merci d'avoir acheté le Synology VisualStation. Le VisualStation est une solution d'affichage en direct conçue pour compléter votre configuration de Surveillance Station. Lorsqu'il est lié à un serveur Synology, le VisualStation vous permet d'accomplir les tâches suivantes :

Surveiller les flux en temps réel avec l'affichage en direct

La fonction d'affichage en direct de VisualStation permet de surveiller les flux vidéo en temps réel des caméras IP qui sont liées à votre serveur Synology, sans qu'il soit nécessaire de constamment avoir un ordinateur allumé. Vous pouvez ajuster les flux des caméras avec les contrôles PTZ (pan/tilt/zoom – balayage horizontal, vertical et zoom), ou capturer des instantanés et les enregistrer sur un lecteur USB. De plus, les flux des caméras peuvent être organisés dans des dispositions et personnalisés en fonction de votre environnement et de vos besoins de surveillance.

Pour plus d'informations, veuillez consulter « Affichage en direct » à la page 6.

Lire des enregistrements avec le tableau chronologique

La fonction du tableau chronologique permet de lire des enregistrements qui ont été capturés avec les caméras IP et stockés sur votre serveur Synology, offrant des options pour rechercher des enregistrements par caméra ou par date. Les enregistrements qui ont été capturés à différents moments ou par différentes caméras peuvent être visionnés simultanément, ce qui vous permet de comparer facilement les images.

Pour plus d'informations, veuillez consulter « Tableau chronologique » à la page 8.

Gérer les enregistrements et les journaux système

VisualStation vous permet de gérer les enregistrements et les journaux système. Les vidéos des enregistrements peuvent être lues, téléchargées sur un périphérique USB ou verrouillées pour assurer que les vidéos importantes ne sont pas supprimées accidentellement.

Pour plus d'informations, veuillez consulter « Gestion » à la page 12.

Ressources en ligne

Cliquez sur les liens pour obtenir des ressources Synology en ligne.

- **Base de connaissances** : http://www.synology.com/support/knowledge_base.php
- **Forum** : forum.synology.com
- **Centre de téléchargement** : www.synology.com/support/download.php
- **Support technique** : www.synology.com/support/support_form.php

Premiers pas avec le Synology VisualStation

Configurer le VisualStation

Ce guide suppose que votre Synology VisualStation a été connecté au réseau local et lié avec succès avec votre serveur Synology. Si vous n'avez pas encore terminé la configuration matérielle et logicielle, veuillez consulter le *Guide d'installation rapide* fourni avec votre Synology VisualStation avant de continuer.

Gérer les configurations avec Surveillance Station

Le Synology VisualStation vous permet de surveiller des flux caméra IP sans avoir un ordinateur constamment allumé. Cependant, les configurations de base doivent être gérées depuis un ordinateur avec accès à Surveillance Station, telles que la configuration des caméras IP ou la personnalisation des dispositions d'affichage en direct. Cette section explique comment gérer les configurations de base.

Accéder à Surveillance Station

Tout d'abord, pour gérer les configurations de VisualStation, vous devez avoir accès à Surveillance Station. Pour accéder à Surveillance Station, veuillez vous connecter à Synology DiskStation Manager (DSM) en utilisant un compte appartenant au groupe **administrators**. Puis allez à **Menu principal** > **Surveillance Station**.

Qu'est-ce que DSM ou Surveillance Station ? Si vous êtes curieux à propos de DSM ou Surveillance Station, veuillez consulter le *Guide de l'utilisateur de Synology DiskStation* disponible sur www.synology.com.

Vous avez besoin de plus d'informations ? Veuillez consulter l'Aide de Surveillance Station pour une explication détaillée sur la gestion des paramètres de VisualStation avec Surveillance Station. Pour afficher l'aide, ouvrez Surveillance Station, cliquez sur l'icône figure dans le coin supérieur droit, et cliquez sur **Aide**.

Modifier les paramètres d'une caméra IP

VisualStation peut afficher les flux vidéo des caméras IP sur le réseau local. Cependant, les caméras IP doivent être configurées avec Surveillance Station d'abord. Si vous souhaitez modifier les paramètres des caméras IP, ouvrez Surveillance Station et allez à **Gestion** > **Caméra** > **Liste de caméras**.

Personnaliser les dispositions d'affichage en direct

Les flux des caméras sur la page Affichage en direct peuvent être organisés dans les dispositions et personnalisés depuis Surveillance Station. Pour personnaliser ou créer des dispositions d'affichage en direct, veuillez procéder comme suit :

- 1 Ouvrez Surveillance Station.
- 2 Allez à **Gestion** > **Périphérique** > **VisualStation**.
- 3 Cliquez sur **Modifier**.
- 4 Sélectionnez **Modifier l'affichage en direct**.

Modifier le périphérique et les paramètres système

Les informations du périphérique et les paramètres système de VisualStation peuvent être affichés et modifiés depuis Surveillance Station. Pour voir les informations du périphérique et les paramètres système, veuillez procéder comme suit :

- 1 Ouvrez Surveillance Station.
- 2 Allez à **Gestion** > **Périphérique** > **VisualStation**.

- 3 Cliquez sur **Modifier**.
- 4 Sélectionnez **Modifier les paramètres**.

Découverte de VisualStation

Cette section explique les bases de la navigation et de l'utilisation de Synology VisualStation.

Utiliser une souris

Une fois le VisualStation allumé et démarré, l'interface utilisateur de VisualStation apparaît sur l'écran HDMI qui lui est connecté. Afin de naviguer et de manipuler cette interface utilisateur, vous pouvez brancher une souris à un des ports USB situés sur le panneau arrière du VisualStation.

Navigation

En haut de l'interface utilisateur, vous devriez voir une barre des tâches. Utilisez cette barre des tâches pour naviguer entre les pages. Consultez le graphique et l'explication ci-dessous :



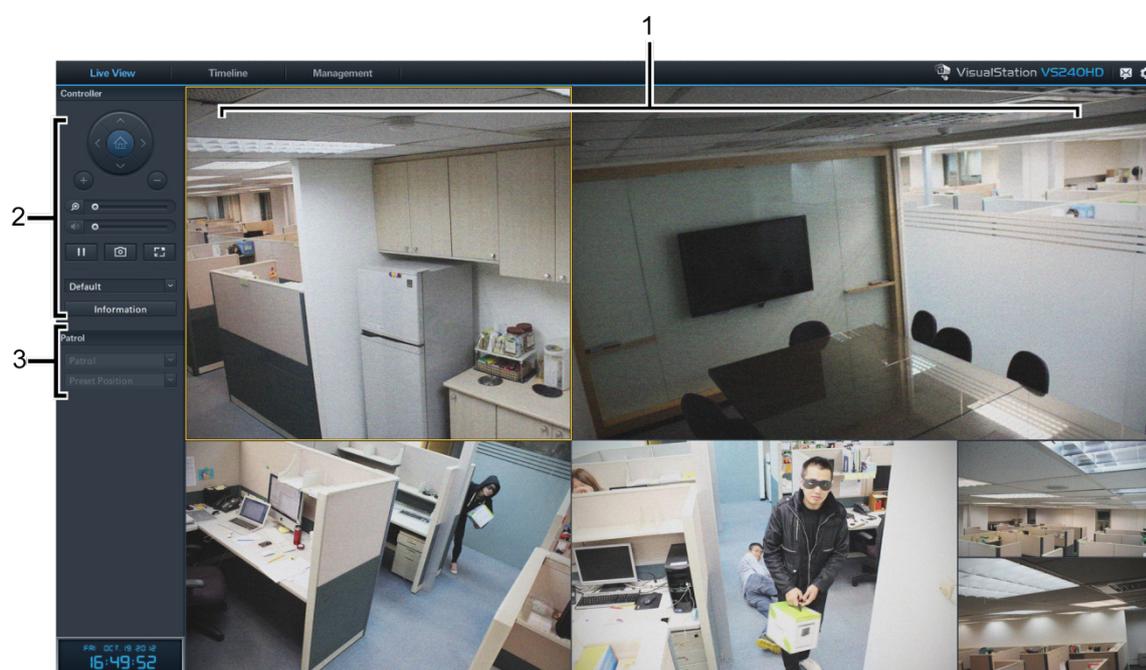
Élément	Nom	Fonction
1.	Affichage en direct	Allez à l'onglet Affichage en direct.
2.	Tableau chronologique	Allez à l'onglet Tableau chronologique.
3.	Gestion	Allez à l'onglet Gestion.
4.	Notifications	Affichez les notifications, telles que les messages système, avertissements, etc.
5.	Verrouiller	Cliquez pour verrouiller votre VisualStation sur le serveur Synology actuellement lié afin d'empêcher tout accès non autorisé.
6.	Options	Ce menu comprend ce qui suit : 1. Information : Affichez les Informations système : nom du modèle, numéro de série, adresse IP, état du ventilateur, infos du serveur lié. 2. Réseau : Modifiez le nom du périphérique et les configurations réseau. 3. Progiciel : Effectuez une mise à niveau du progiciel. 4. Arrêter : Éteignez le VisualStation.

Utiliser le VisualStation

Ce chapitre explique comment utiliser les principales fonctions du Synology VisualStation, y compris la surveillance des flux des caméras avec l'affichage en direct ; la lecture des enregistrements avec le tableau chronologique, la gestion des fichiers d'enregistrement et des journaux système ; l'affichage des informations du système et la mise à jour du progiciel avec les options.

Affichage en direct

Sur la page Affichage en direct, vous pouvez surveiller les flux vidéo en temps réel des caméras IP qui sont liées à votre serveur Synology, capturer des instantanés ou ajuster les flux des caméras avec les contrôles PTZ (pan/tilt/zoom – balayage horizontal, vertical et zoom). Les flux des caméras peuvent être organisés dans des dispositions et personnalisés en fonction de votre environnement et de vos besoins de surveillance.



Élément	Nom	Fonction
1.	Disposition d'affichage en direct	Affiche les flux vidéo des caméras IP. Pour plus de détails, voir « Disposition d'affichage en direct » ci-dessous.
2.	Panneau Contrôleur	Manipulez le flux des caméras avec les contrôles PTZ, le zoom numérique, ou prenez des instantanés. Pour plus de détails, voir « Panneau Contrôleur » ci-dessous.
3.	Panneau Patrouille	Vous permet de permuter les paramètres de patrouille. Pour plus de détails, voir « Contrôles de patrouille » ci-dessous.

Disposition d'affichage en direct

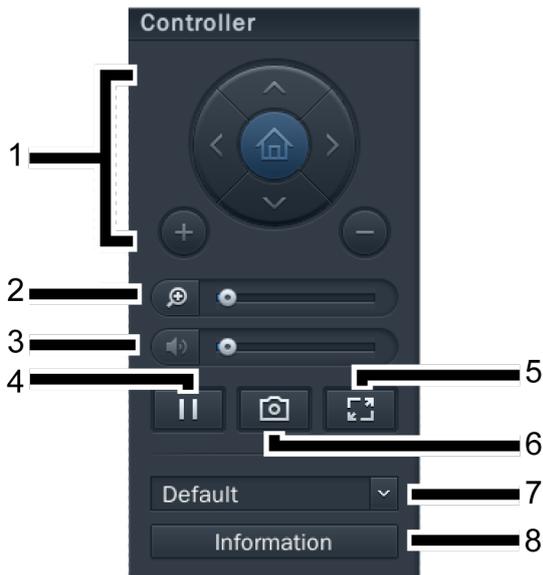
Les flux des caméras IP sont affichés ici. La disposition des flux des caméras peut être personnalisée en utilisant Surveillance Station. Pour plus de détails, voir « Personnaliser les dispositions d'affichage en direct » à la page 4.

Cliquez sur un flux de caméra pour le sélectionner. Une fois un flux caméra sélectionné, vous pouvez utiliser les commandes situées sur le panneau gauche pour manipuler les options d'affichage. Le flux de la caméra actuellement sélectionné est surligné par un cadre jaune.

Double-cliquez sur n'importe quel flux de caméra pour agrandir l'image de ce flux. Double-cliquez à nouveau pour retourner à la vue normale.

Panneau Contrôleur

Cette section explique le panneau Contrôleur, qui fournit des options pour manipuler les flux de caméras sur la page Affichage en direct.



Élément	Nom	Fonction
1.	Contrôles PTZ	Ajustez l'angle et le zoom des caméras qui prennent en charge les contrôles PTZ (pan/tilt/zoom – balayage horizontal, vertical et zoom). Ces contrôles sont grisés lorsque la caméra sélectionnée ne prend pas en charge les contrôles PTZ.
		Les boutons fléchés ajustent l'angle de la caméra sélectionnée.
		Le bouton Origine retourne la caméra sélectionnée à sa position par défaut.
		Les boutons plus et moins ajustent le zoom mécanique de la caméra sélectionnée.
2.	Zoom numérique	Faites glisser pour ajuster le zoom numérique de la caméra sélectionnée. Cliquez sur l'image et faites glisser pour le balayage horizontal.
3.	Volume	Faites glisser pour ajuster le volume de la sortie audio de la caméra sélectionnée. Ce curseur est grisé lorsque la caméra sélectionnée ne prend pas en charge la sortie audio.
4.	Pause/Reprendre	Faites une pause ou reprenez le flux de la caméra sélectionnée.
5.	Plein écran	Passer en mode plein écran, masquant la barre des tâches et le panneau Contrôleur. Cliquez-droit pour quitter.
6.	Instantané	Enregistre un instantané du flux de la caméra sélectionnée. Un lecteur USB doit être connecté au VisualStation pour enregistrer des instantanés.

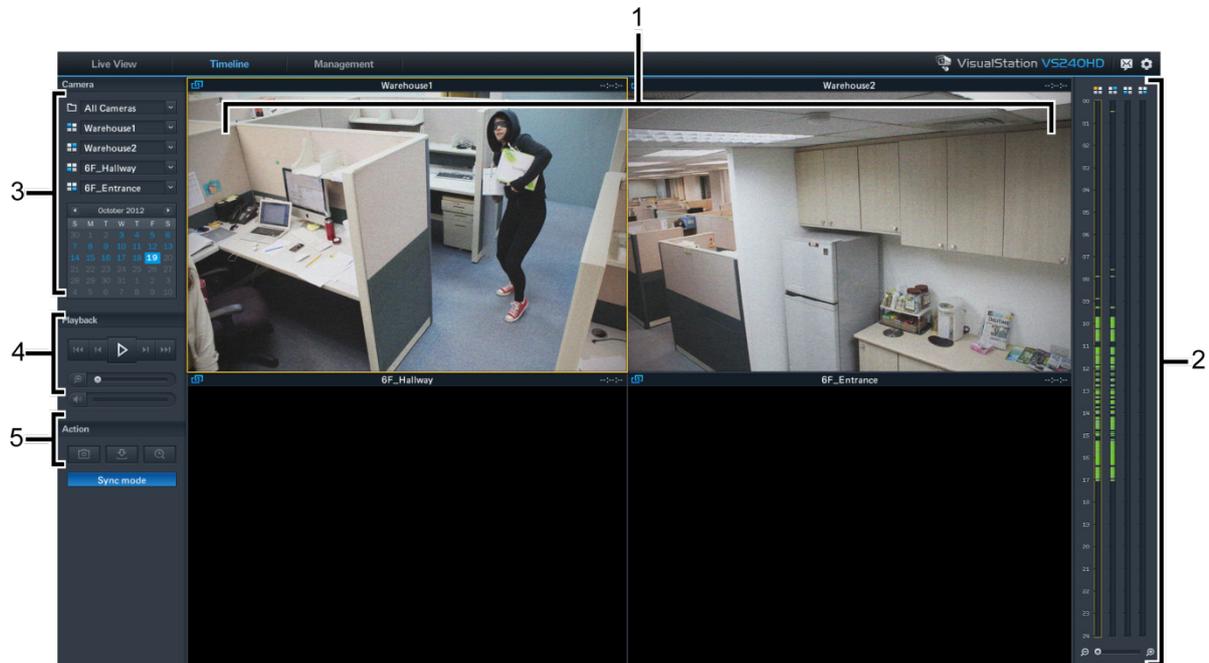
Élément	Nom	Fonction
7.	Menu Affichage en direct	Changez de disposition d'affichage en direct. Pour plus de détails, voir « Personnaliser les dispositions d'affichage en direct » à la page 4.
8.	Informations	Cliquez pour afficher ou masquer l'état de chaque caméra (nom, activé, désactivé, ou enregistrement).

Contrôles de patrouille

Des patrouilles ou positions prédéfinies peuvent être sélectionnées dans les menus déroulants situés sur ce panneau. Pour plus de détails, veuillez consulter l'aide de Surveillance Station.

Tableau chronologique

Sur la page Tableau chronologique, vous pouvez lire les enregistrements qui ont été capturés avec les caméras IP et stockée sur votre serveur Synology. Les enregistrements peuvent être filtrés en fonction de la caméra ou de la date. De plus, les vidéos enregistrées à différents moments ou par différentes caméras peuvent être visionnés simultanément, ce qui vous permet de comparer facilement les enregistrements capturés.



Élément	Nom	Fonction
1.	Visionneuse des enregistrements	Les vidéos enregistrées avec les caméras IP sont affichées ici. Veuillez voir « Visionneuse des enregistrements » ci-dessous.
2.	Tableau chronologique	Recherchez les enregistrements en fonction de l'heure de capture. Veuillez voir « Tableau chronologique » ci-dessous.
3.	Panneau Caméra	Lisez les enregistrements capturés avec des caméras spécifiques. Veuillez voir « Panneau Caméra » ci-dessous.
4.	Commandes de lecture	Commandes de lecture des enregistrements, telles que lecture, pause, zoom numérique, etc. Veuillez voir « Commandes de lecture » ci-dessous.
5.	Panneau Action	Activez le mode synchronisé, prenez des instantanés ou téléchargez des enregistrements sur le lecteur USB. Veuillez voir « Panneau Action » ci-dessous.

Visionneuse des enregistrements

Les enregistrements des caméras IP peuvent être affichés ici.

Cliquez sur un flux de caméra pour le sélectionner. Une fois un flux caméra sélectionné, vous pouvez utiliser les commandes situées sur la gauche pour manipuler les options d'affichage. Le flux de la caméra actuellement sélectionné est surligné par un cadre jaune.

Double-cliquez sur n'importe quel flux de caméra pour agrandir l'image de ce flux. Double-cliquez à nouveau pour retourner à la disposition normale.

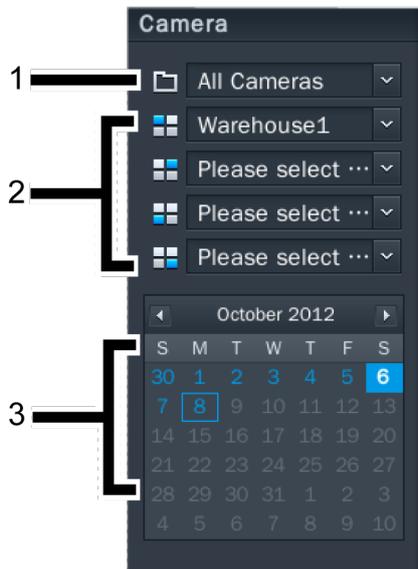
Tableau chronologique

Le tableau chronologique affiche les heures auxquelles les enregistrements ont été capturés, ce qui vous permet de rechercher rapidement des enregistrements capturés à des heures précises. Il y a quatre colonnes, chacune représentant un flux de caméra. Les sections vertes représentent les enregistrements.

Sur la chronologie, cliquez sur une heure précise pour commencer la lecture du premier enregistrement capturé après cette heure. *Par exemple, si vous sélectionnez Caméra A et cliquez sur 08:00:00, mais aucun enregistrement n'a été capturé avant à 08:34:00, alors les enregistrements seront lus à partir de 08:34:00.*

Panneau Caméra

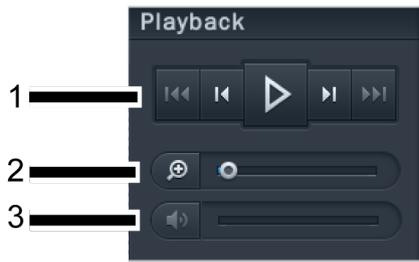
Utilisez ce panneau pour sélectionner les caméras. Les enregistrements capturés avec les caméras sélectionnées peuvent être lus. Avant de lire des enregistrements sur la page Tableau chronologique, vous devez choisir au moins une caméra.



Élément	Nom	Fonction
1.	Groupe de caméras	Filtrez les caméras sur la base d'un groupe de caméras.
2.	Caméra	Choisissez de lire les enregistrements capturés par des caméras spécifiques. Vous pouvez sélectionner jusqu'à quatre caméras. Chaque menu déroulant correspond à une position sur la disposition de la visionneuse d'enregistrements et le tableau chronologique.
3.	Calendrier	Choisissez de lire les enregistrements capturés à des dates spécifiques.

Commandes de lecture

Utilisez ce panneau pour contrôler la lecture des flux des caméras sélectionnées.



Élément	Nom	Fonction
1.	Lecture, avance rapide, suivant	Contrôlez la lecture de l'enregistrement avec ces boutons, y compris lecture/pause, avance rapide/ralenti, suivant/précédent et image suivante/précédente.
2.	Zoom numérique	Faites glisser pour ajuster le zoom numérique de la caméra sélectionnée. Cliquez sur l'image et faites glisser pour le balayage horizontal.
3.	Volume	Faites glisser pour ajuster le volume sonore de la caméra sélectionnée. Ce curseur est grisé lorsque la caméra sélectionnée ne prend pas en charge la sortie audio.

Panneau Action

Vous pouvez utiliser ces commandes pour effectuer diverses actions.



Élément	Nom	Fonction
1.	Instantané	Enregistre un instantané du flux de la caméra sélectionnée. Un lecteur USB doit être connecté au VisualStation pour enregistrer des instantanés.
2.	Chercher	Recherchez des enregistrements d'une heure spécifique. Après avoir cliqué sur le bouton Chercher, vous pouvez entrer une heure, et VisualStation commencera la lecture des enregistrements capturés après l'heure sélectionnée. <i>Par exemple, vous cliquez sur Chercher et entrez 07:00:00, mais aucun enregistrement n'a été capturé avant à 07:15:00. Dans ce cas, les enregistrements seront lus à partir de 07:15:00.</i>
3.	Télécharger	Enregistre une copie de l'enregistrement actuellement affiché sur un lecteur USB. Pour enregistrer les fichiers d'enregistrement, vous devez d'abord connecter un lecteur USB à votre VisualStation.

Élément	Nom	Fonction
4.	Mode synchronisé	<p>Cliquez sur ce bouton pour activer/désactiver le mode synchronisé.</p> <p>Lorsque le mode synchronisé est activé, les enregistrements capturés en même temps sont lus simultanément. <i>Par exemple, si vous sélectionnez 07:15:00, les enregistrements capturés par les caméras sélectionnées à 07:15:00 seront lus simultanément.</i></p> <p>Lorsque le mode synchronisé est désactivé, vous pouvez lire et comparer des enregistrements capturés à des heures différentes par des caméras sélectionnées. <i>Par exemple, vous pouvez lire des enregistrements capturés par la caméra A à 07:15:00, tout en lisant des enregistrements capturés par la caméra B à 03:45:00.</i></p>

Gestion

Sur la page **Gestion**, vous pouvez gérer les enregistrements et les journaux système. Les fichiers d'enregistrement peuvent être lus, téléchargés sur un périphérique USB ou verrouillés pour assurer que les enregistrements importants ne sont pas supprimés accidentellement. Cette page inclut deux sections : **Liste des enregistrements** et **Journal**.

Liste des enregistrements

La liste des enregistrements affiche une liste des vidéos enregistrées avec les caméras IP. Les enregistrements sont sauvegardés sur le serveur Synology qui est lié avec votre VisualStation. Les enregistrements peuvent être filtrés en fonction de la caméra, du mode d'enregistrement, de l'heure de début, de la taille de fichier ou du format vidéo. De plus, vous pouvez définir plus précisément quels enregistrements sont affichés en cliquant sur le bouton marqué **Filtre** et entrant dans des critères de filtre.

La liste des enregistrements est située sous **Gestion > Enregistrement Liste**.

Sauvegarde des enregistrements

Pour pouvoir effectuer la sauvegarde ou afficher les enregistrements sur un autre appareil, vous pouvez souhaiter télécharger les enregistrements. Pour télécharger les enregistrements, procédez comme suit :

- 1 Connectez un lecteur USB au VisualStation.
- 2 Sélectionnez quel enregistrement vous voulez télécharger.
- 3 Cliquez sur le bouton **Télécharger**.

Verrouiller les enregistrements

Les enregistrements importants peuvent être verrouillés afin d'assurer qu'ils ne sont pas accidentellement supprimés lorsque le système efface les anciens fichiers. Pour verrouiller les enregistrements, procédez comme suit :

- 1 Sélectionnez quel enregistrement vous voulez verrouiller.
- 2 Allez à **Verrouiller > Verrouiller sélectionné**.

Journal

La page du journal affiche des informations relatives au système et à l'état des caméras, telles que les erreurs, les avertissements ou autres messages.

La page Journal est située sous **Gestion > Système > Journal**.

Vous pouvez affiner les informations affichées sur la page du journal en cliquant sur **Filtre** et définir les critères de filtre, tels que le type d'enregistrement, la caméra concernée, ou l'heure.

Sauvegarde des journaux

Les informations de journal peuvent être téléchargées sur un lecteur USB, si vous souhaitez effectuer une sauvegarde. Pour télécharger les journaux, procédez comme suit :

- 1 Connectez un lecteur USB au VisualStation.
- 2 Cliquez sur le bouton marqué **Télécharger**.

Options

Les options, y compris informations du périphérique, les paramètres réseau, la mise à niveau du progiciel, et l'arrêt peuvent être consultées en cliquant sur l'icône d'engrenage située sur la barre des tâches comme illustré ci-dessous.



Informations

La page des informations affiche des informations relatives à votre VisualStation, y compris le nom du modèle, le numéro de série, l'adresse IP, la température, ainsi que le nom d'appareil et l'adresse IP du serveur Synology lié.

La température est indiquée comme suit :

Élément	Lumière	État
État de la température	Vert	Normal
	Jaune	Erreur détectée VisualStation émettra un bip sonore toutes les deux secondes dans le cas d'une erreur du ventilateur ou d'un dépassement de la température.

Réseau

Le nom d'appareil et les configurations réseau du VisualStation peuvent être affichés et modifiés sur cette page.

Progiciel

Le progiciel du VisualStation peut être mis à niveau sur cette page. Pour mettre à niveau le progiciel, procédez comme suit :

- 1 Téléchargez la dernière mise à jour du progiciel sur www.synology.com.
- 2 Copiez le progiciel sur un lecteur USB.
- 3 Connectez le lecteur USB à votre VisualStation.
- 4 Allez à Options (l'icône d'engrenage).
- 5 Sélectionnez **Progiciel**.
- 6 Cliquez sur **Analyser**. Le système devrait détecter automatiquement le fichier du progiciel plus récent sur le lecteur USB.
- 7 Cliquez sur **Mise à niveau** pour démarrer.

Lorsque mise à niveau du progiciel est terminée, le VisualStation s'éteindra automatiquement et redémarrera.

Arrêter

Cette option arrêtera le VisualStation. Si ce bouton n'est pas disponible, le VisualStation peut être arrêté en appuyant sur le bouton d'alimentation situé sur le panneau avant du VisualStation.

Dépannage

Ce chapitre fournit des solutions aux problèmes courants que vous pouvez rencontrer en utilisant votre VisualStation Synology.

Pourquoi le VisualStation ne peut-il pas être lié avec mon serveur Synology ?

Afin de simplifier la gestion et d'améliorer la sécurité, VisualStation peut être « verrouillé » sur un serveur Synology, ce qui l'empêche d'être lié avec un autre serveur Synology. Afin de lier votre VisualStation avec un nouveau serveur Synology, veuillez vous assurer qu'il est « déverrouillé ».

Pour vérifier l'état de verrouillage du VisualStation, veuillez trouver l'indicateur DEL de verrouillage sur le panneau avant et vérifiez le graphique ci-dessous :

Élément	Lumière	Statut
Indicateur DEL de verrouillage	Éteint	Déverrouillé
	Vert	Verrouillé

Verrouiller ou déverrouiller le VisualStation

Si vous souhaitez verrouiller ou déverrouiller le VisualStation, cliquez sur le bouton de verrouillage situé sur la barre des tâches. Puis sélectionnez l'option marquée **Me verrouiller** et cliquez sur **OK** pour enregistrer.

Pourquoi le VisualStation n'est-il pas détecté sur mon réseau local ?

Si vous rencontrez des problèmes de réseau, veuillez essayer les suggestions ci-dessous :

- Assurez-vous que votre routeur réseau fonctionne correctement. Si vous ne savez pas comment modifier les paramètres de votre équipement réseau, comme les routeurs DSL ou câble, veuillez contacter directement le fabricant. Si vous utilisez un équipement fourni par un fournisseur d'accès Internet, veuillez l'appeler pour plus de détails.
- Éteignez ou débranchez tous les appareils sur votre réseau. Assurez-vous que tous les voyants des modems ou routeurs sont éteints. Attendez une minute avant de rallumer les appareils. Certains modems VoIP peuvent avoir des piles. N'oubliez pas d'enlever les piles afin d'éteindre complètement le modem.
- Restaurez les paramètres par défaut sur votre VisualStation. Pour restaurer les paramètres par défaut, trouvez le bouton Réinitialiser situé sur le panneau arrière de votre VisualStation, puis appuyez et maintenez-le enfoncé jusqu'à ce que vous entendiez un bip.
- Confirmez la connexion réseau en vous connectant à Surveillance Station avec un ordinateur sur le même réseau. Si vous ne pouvez pas vous connecter à Surveillance Station, alors vous devrez peut-être vérifier les paramètres de votre serveur Synology.
- Mettez à jour le micrologiciel et les pilotes de tous les périphériques réseau, y compris les routeurs ou modems. Contactez les fabricants des périphériques pour plus de détails.
- Si votre installation réseau comprend plusieurs commutateurs ou routeurs, essayez d'isoler le problème en connectant votre VisualStation et le serveur Synology au même commutateur ou routeur, ou essayez de connecter les deux à un réseau différent.

Pourquoi est-ce que je vois les messages d'avertissement « Délié », « Désactivé » ou « Déconnecté » ?

Veillez consulter le graphique ci-dessous pour une explication de chaque message.

Message	Explication
Délié	Le VisualStation n'est pas lié avec un serveur Synology. Pour des instructions sur la liaison du VisualStation, consultez le <i>Guide d'installation rapide</i> fourni avec votre VisualStation ou vérifiez l'aide de Surveillance Station.
Désactivé	Le VisualStation est lié, mais a été désactivé via Surveillance Station. Pour activer le VisualStation, ouvrez Surveillance Station, allez à Gestion > Périphérique > VisualStation , et cliquez sur Activer .
Déconnecté	Le VisualStation est déconnecté du réseau. Vérifiez toutes les connexions.

Pourquoi le nombre d'images par seconde des flux des caméras est-il bas ?

Si le nombre d'images par seconde des flux des caméras sur la page Affichage en direct est plus bas que normal, veuillez essayer les suggestions ci-dessous.

- Vérifiez la bande passante de votre équipement réseau, tels que les routeurs ou les commutateurs. Il peut être nécessaire de mettre à niveau votre équipement afin d'augmenter la bande passante réseau et de gérer les flux vidéo des caméras.
- Réduisez la résolution d'image de vos caméras. Pour modifier la résolution des caméras, procédez comme suit :
 - 1 Ouvrez **Surveillance Station**.
 - 2 Allez à l'onglet **Gestion**.
 - 3 Allez à **Caméra Liste**.
 - 4 Sélectionnez une caméra dans la liste.
 - 5 Cliquez sur **Modifier** et sélectionnez **Modifier une caméra**.
 - 6 Allez à l'onglet **Vidéo**.

Pourquoi ne puis-je pas enregistrer des instantanés ou télécharger des enregistrements ?

Les instantanés, les enregistrements, et les journaux de système peuvent être enregistrés sur un lecteur USB. Afin d'enregistrer un de ces fichiers, veuillez vous assurer que le lecteur USB est connecté à votre VisualStation.

SYNOLOGY, INC.
CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL

IMPORTANT-À LIRE ATTENTIVEMENT : LE PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL (« CLUF ») EST UN CONTRAT LÉGAL ENTRE VOUS (INDIVIDU OU ENTITÉ UNIQUE) ET SYNOLOGY, INC. ET SES FILIALES, NOTAMMENT SYNOLOGY AMERICAN CORP ET SYNOLOGY UK LTD., (COLLECTIVEMENT, « SYNOLOGY ») POUR TOUT LOGICIEL SYNOLOGY, AINSI QUE TOUT AUTRE FIRMWARE, MÉDIA, DOCUMENTATION IMPRIMÉE ASSOCIÉE ET DOCUMENTATION ÉLECTRONIQUE OU « EN LIGNE » (COLLECTIVEMENT, LE « LOGICIEL ») DISPONIBLE EN TÉLÉCHARGEMENT À L'ADRESSE WWW.SYNOLOGY.COM OU FOURNIE OU INSTALLÉE AVEC UN PRODUIT SYNOLOGY (LE « PRODUIT »).

VOUS ACCEPTEZ DE VOUS SOUMETTRE AUX TERMES DE CE CLUF EN OUVRANT L'EMBALLAGE CONTENANT LE LOGICIEL, EN INSTALLANT LE LOGICIEL ATTENDU QU'IL N'A PAS ÉTÉ INSTALLÉ AU PRÉALABLE SUR UN PRODUIT PAR SYNOLOGY, SINON EN UTILISANT UN PRODUIT QUI INCLUT UN LOGICIEL PRÉINSTALLÉ. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC LES TERMES DE CE CLUF, N'OUVREZ PAS LA BOÎTE CONTENANT LE PRODUIT, NI N'INSTALLEZ LE LOGICIEL OU UTILISEZ LE PRODUIT CONTENANT LE LOGICIEL. AU LIEU DE CELA, VOUS POUVEZ RENVOYER LE PRODUIT AU REVENDEUR CHEZ QUI VOUS L'AVEZ ACHETÉ POUR VOUS FAIRE REMBOURSER, EN RESPECT DE LA POLITIQUE DE RETOUR APPLICABLE AUX REVENDEURS.

Section 1. Licence logicielle limitée. Soumis aux termes et conditions de ce CLUF, Synology vous octroie une licence personnelle limitée, non exclusive et non transférable pour installer, exécuter et utiliser une copie du Logiciel sur le Produit seulement dans le cadre de votre autorisation d'utiliser le Produit.

Section 2. Documentation. Vous pouvez créer et utiliser un nombre raisonnable de copies de toute documentation fournie avec le Logiciel, à condition que lesdites copies soient utilisées dans le contexte interne d'une entreprise et ne soient pas publiées ou distribuées à nouveau (en copie papier ou au format électronique) à l'intention un tiers quel qu'il soit.

Section 3. Sauvegarde. Vous pouvez créer un nombre raisonnable de copies du Logiciel à des fins d'archivage ou de sauvegarde.

Section 4. Mises à jour. Tout logiciel qui vous est fourni par Synology ou qui est mis à votre disposition sur le site web de Synology à l'adresse [www.synology.com](http://WWW.SYNOLOGY.COM) (« Site Web ») et qui met à jour ou complète le Logiciel d'origine est régi par le présent CLUF sauf en cas de clauses distinctes pour la licence fournies avec lesdites mise à jours ou compléments, auquel cas, lesdites clauses prévaudront.

Section 5. Limites de la licence. La licence stipulée dans la Section 1 ne s'applique que dans la mesure où vous avez commandé et payé le Produit et déclare la totalité de vos droits concernant le Logiciel. Synology se réserve tous les droits qui ne vous ont pas été expressément accordés dans le cadre de ce CLUF. Sans pour autant limiter ce qui a été précédemment stipulé, en aucun cas vous ne devrez autoriser ou permettre à un tiers de : (a) utiliser le Logiciel à d'autres fins que celles en relation avec le Produit ; (b) accorder une licence, distribuer, louer, prêter, transférer, attribuer ou disposer du Logiciel ou utiliser le logiciel de toute autre manière dans un environnement commercial ou de service ; (c) effectuer des opérations de rétrotechnique, décompiler, désassembler ou essayer de découvrir le code source de tout secret commercial en rapport avec le Logiciel, excepté et seulement dans la mesure où telle activité est expressément autorisée par la loi en vigueur indépendamment de cette limitation ; (d) adapter, modifier, altérer, traduire ou créer des travaux dérivés du Logiciel ; (e) supprimer, altérer ou rendre illisible toute mention de copyright ou toute autre mention de droit d'auteur figurant sur le Produit ; ou (f) entraver ou tenter d'entraver toute méthode employée par Synology pour contrôler l'accès aux composants, fonctionnalités ou fonctions du Produit ou Logiciel.

Section 6. Logiciel libre. Le Logiciel peut comporter des composants pour lesquels Synology s'est vu accordé une licence de type GNU General Public (« Composants GPL »), actuellement disponible à l'adresse <http://www.gnu.org/licenses/gpl.html>. Les clauses de la GPL

ne régissent que des composants GPL dans la mesure où le présent CLUF est en contradiction avec les exigences de la GPL pour tout ce qui concerne votre utilisation des composants GPL, et, dans de tels cas, vous acceptez vous soumettre à la GPL pour tout ce qui concerne votre utilisation desdits composants.

Section 7. Audit. Synology se réserve le droit de contrôler votre conformité aux termes du présent CLUF. Vous acceptez d'accorder à Synology l'accès à vos locaux, équipements, livres, enregistrements et documents, sinon de coopérer raisonnablement avec Synology afin de faciliter un tel audit.

Section 8. Propriété. Le Logiciel a valeur de propriété de Synology et de ses concédants de licences et est protégé par copyright et autres lois et traités sur la propriété intellectuelle. Synology et ses concédants de licences détiennent tous les droits, titres et intérêts en relation avec le Logiciel et tous les droits de propriété intellectuelle et copyrights du Logiciel.

Section 9. Garantie limitée. Synology garantit que pour une période de quatre-vingt dix (90) jours après votre (a) installation du Logiciel sur les Produits ne comportant pas de Logiciels préinstallé ou (b) utilisation d'un Produit comprenant un Logiciel préinstallé, le cas échéant, (la « Période de Garantie »), le Logiciel sera conforme, de manière substantielle, aux spécifications logicielles publiées par Synology, le cas échéant, ou dans le cas contraire, stipulées sur le Site Web. Synology pourra raisonnablement avoir recours à des moyens commerciaux, à la discrétion de Synology, pour corriger toute non conformité susmentionnée concernant le Logiciel ou pour remplacer tout Logiciel en non conformité avec la précédente garantie, à condition que vous en fassiez mention par écrit à Synology pendant la période de Garantie. La garantie précédemment mentionnée ne s'applique pas à toute non conformité résultant de : (w) utilisation, reproduction, distribution ou divulgation n'entrant pas dans le cadre de conformité du présent CLUF ; (x) toute personnalisation, modification ou autre altération du Logiciel par quiconque hormis Synology ; (y) combinaison du Logiciel avec tout produit, service ou autre éléments fournis par quiconque hormis Synology ; ou (z) votre non conformité avec le présent CLUF.

Section 10. Support technique. Pendant la Période de Garantie, Synology mettra à votre disposition un service d'assistance technique. Après expiration de la Période de Garantie applicable, le support technique pour le Logiciel sera disponible sur demande écrite adressée à Synology.

Section 11. Exclusion de Garanties. SAUF DANS LE CAS SUSMENTIONNÉ EXPRESSEMENT, SYNOLOGY ET SES FOURNISSEURS FOURNISSENT LE LOGICIEL « TEL QUEL », AVEC TOUTES LES DÉFAILLANCES QU'IL INCLUT. SYNOLOGY ET SES FOURNISSEURS DECLINENT, PAR LA PRÉSENTE, TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES, IMPLICITES OU STATUTAIRES,

DÉCOULANT DE LA LOI OU SINON, INCLUANT MAIS NE SE LIMITANT PAS À TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALISATION, D'ADÉQUATION À DES FINS OU UTILISATIONS PARTICULIÈRES, TITRE ET NON TRANSGRESSION, CONCERNANT LE LOGICIEL. SANS LIMITER LES PRÉCÉDENTES MENTIONS, SYNOLOGY NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL SERA DEPOURVU DE BOGUES, ERREURS, VIRUS OU AUTRE DÉFAILLANCES.

Section 12. Exclusion de certains types de dommages. EN AUCUN CAS SYNOLOGY OU SES CONCÉDANTS DE LICENCES NE SERONT TENUS RESPONSABLES DU COÛT DE COUVERTURE OU DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, CONSÉCUTIF OU EXEMPLAIRE, NI (INCLUANT, MAIS NE SE LIMITANT PAS À LA PERTE DE DONNÉES, INFORMATIONS, REVENUS, BÉNÉFICES OU ENTREPRISES) DÉCOULANT OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE LOGICIEL OU SINON EN RELATION AVEC LE PRÉSENT CLUF OU LOGICIEL, QUE CE SOIT DE PAR LE CONTRAT, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE MÊME SI SYNOLOGY A ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

Section 13. Limites de responsabilité. LA RESPONSABILITÉ DE SYNOLOGY ET DE SES CONCÉDANTS DE LICENCES DÉCOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE LOGICIEL OU SINON EN RELATION AVEC LE PRÉSENT CLUF OU LOGICIEL SE LIMITE AU MONTANT EFFECTIF DE VOTRE PART POUR LE PRODUIT QUEL QUE SOIT LE MONTANT DES DOMMAGES IMPLIQUÉS OU LE CONTRAT QUI S'Y RAPPORTE, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE. L'exclusion de garantie, exclusion de certains types de dommages et limites de responsabilités précédentes s'appliqueront dans toute la mesure permise par la législation applicable. Les lois en vigueur dans certains états/juridictions n'autorisent pas l'exclusion des garanties implicites ou l'exclusion ou la limitation de certains types de dommages. Dans la mesure où ces réglementations s'appliquent à ce CLUF, les exclusions et limites susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer à vous.

Section 14. Restrictions en matière d'exportation. Vous reconnaissez que le Logiciel est soumis aux restrictions d'exportation en vigueur aux États-Unis. Vous reconnaissez respecter toutes les lois et réglementations en vigueur s'appliquant au Logiciel, y compris mais sans se limiter à la réglementation régissant les exportations aux États-Unis.

Section 15. Droits de licence du gouvernement américain. Tout logiciel fourni au Gouvernement américain est accompagné de restrictions et droits de licence commerciaux mentionnés dans le présent CLUF. En installant, copiant ou utilisant le Logiciel, le Gouvernement américain reconnaît que le Logiciel est un « logiciel informatique commercial » ou une « documentation sur le logiciel informatique commercial » entrant dans le cadre du FAR Partie 12.

Section 16. Résiliation. Sous réserve que Synology ne porte pas atteinte à d'autres droits, Synology peut résilier ce CLUF si vous vous ne vous engagez pas à respecter les termes et conditions de la présente. Dans ce cas, vous devez cesser d'utiliser le Logiciel et détruire toutes les copies du Logiciel ainsi que tous les composants s'y rapportant.

Section 17. Attribution. Vous ne pouvez transférer ou attribuer vos droits mentionnés dans le présent CLUF à un tiers. Tout transfert ou attribution violant la précédente restriction sera considéré non avenu.

Section 18. Législation en vigueur. Sauf interdiction expresse de la législation locale, le présent CLUF est régi par

les lois de l'État de Washington, États-Unis d'Amérique sans considération de toute contradiction ou principe légal contraire. La convention des Nations unies sur les contrats relatifs au commerce international de biens de 1980 ou toute autre loi succédant n'est pas applicable.

Section 19. Résolution des litiges. Tout litige, controverse ou réclamation découlant de ou en relation avec les présents Garantie, Logiciel ou services fournis par Synology, concernant le Logiciel ou la relation existant entre vous et Synology sera résolu exclusivement et au terme d'un arbitrage soumis aux réglementations commerciales actuelles de l'American Arbitration Association si vous résidez aux États-Unis, sinon comme mentionné ci-après. Dans de tels cas, l'arbitrage sera mené devant un seul arbitre et sera limité uniquement au différend entre vous et Synology. L'arbitrage, ou n'importe quelle portion de celui-ci ne sera unifié à aucun autre arbitrage et ne sera pas mené sur la base d'une action collective. L'arbitrage doit être tenu à King County, Washington, États-Unis d'Amérique, par soumission de documents, par téléphone, en ligne ou en personne tel que l'arbitre l'aura déterminé à la demande des parties. La partie gagnante dans tout arbitrage ou action judiciaire ayant lieu aux États-Unis ou à l'extérieur doit recevoir tous les coûts et frais d'avocats, y compris les frais d'arbitrage payés par la partie gagnante. Toute décision rendue dans de telles procédures d'arbitrage sera finale et irrévocable pour les parties, et le jugement peut être déclaré dans n'importe quelle cour de juridiction compétente. Vous comprenez que, en l'absence de cette disposition, vous auriez le droit de plaider les litiges, controverses ou réclamations dans une cour, y compris le droit de plaider les réclamations sur la base d'une action collective, et que vous renoncez en connaissance de cause à ces droits et que vous êtes d'accord pour résoudre tout différend par le biais d'un arbitrage irrévocable conformément aux dispositions de la présente Section 19. Si vous ne résidez pas aux États-Unis, tout différend, controverse ou réclamation décrits dans cette Section doivent être définitivement résolus par un arbitrage mené par trois arbitres neutres conformément aux procédures de la loi d'arbitrage R.O.C. et aux réglementations en vigueur qui s'y rapportent. L'arbitrage doit avoir lieu à Taipei, Taiwan, les procédures R.O.C. et d'arbitrage doivent être menées en anglais ou, si les deux parties sont d'accord, en chinois mandarin. La décision de l'arbitrage doit être finale et irrévocable pour les parties et peut être appliquée par n'importe quelle cour ayant juridiction. Aucune clause figurant dans cette Section ne doit être prise en considération dans le but d'interdire ou d'opposer des restrictions à Synology dans le cadre d'une demande d'injonction ou autres droits d'actions et recours analogues légaux ou d'équité de la part de Synology pour toute rupture effective ou présagée de toute disposition du présent CLUF en rapport avec les droits de propriété intellectuelle de Synology.

Section 20. Frais d'avocat. Dans le contexte d'une arbitration, médiation ou tout autre recours ou procédure visant à faire respecter les droits et recours soumis par le présent CLUF, la partie gagnante bénéficiera d'un juste recouvrement des frais d'avocat, en plus de tout autre recours dont elle peut bénéficier.

Section 21. Divisibilité. Si une cour de la juridiction habilitée à le faire détermine qu'une des dispositions de ce CLUF est non valide, illégale, non exutoire, les clauses restantes demeureront pleinement applicables.

Section 22. Accord bilatéral parfait. Le présent CLUF stipule l'accord bilatéral parfait qui existe entre Synology et vous pour ce qui concerne le Logiciel et le sujet en question et remplace tout accord écrit ou oral, antérieur ou actuel. Aucun amendement, modification ou désistement des dispositions du présent CLUF ne sera valide sauf mention écrite par la partie responsable par la présente.

SYNOLOGY, INC. GARANTIE PRODUIT LIMITÉE

CETTE GARANTIE LIMITÉE (« GARANTIE ») S'APPLIQUE AUX PRODUITS (DÉFINIS CI-APRÈS) DE SYNOLOGY, INC. ET DE SES FILIALES, Y COMPRIS SYNOLOGY AMERICA CORP ET SYNOLOGY UK LTD., (COLLECTIVEMENT, « SYNOLOGY »). VOUS ACCEPTEZ ET RECONNAISSEZ VOUS SOUMETTRE AUX TERMES DE CETTE GARANTIE EN OUVRANT ET/OU EN UTILISANT L'EMBALLAGE CONTENANT LE PRODUIT. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC LES TERMES DE CETTE GARANTIE, N'UTILISEZ PAS LE PRODUIT. AU LIEU DE CELA, VOUS POUVEZ RENVoyer LE PRODUIT AU REVENDEUR CHEZ QUI VOUS L'AVEZ ACHETÉ POUR VOUS FAIRE REMBOURSER, EN RESPECT DE LA POLITIQUE DE RETOUR APPLICABLE AUX REVENDEURS.

Section 1. Définitions. (a) « Nouveau produit », comprenant : (1) « Produit de catégorie I » fait référence aux modèles de produit Synology RS810+, RS810RP+ et RX410, tous les modèles DS/RS NAS avec le suffixe XS+/XS (excepté RS3413xs+) dans ou après les séries 13 et dans toutes les unités d'expansion avec 12 baies de disque (2) « Produit de catégorie II » fait référence aux modèles de produits Synology RS3413xs, RS3412xs, RS3412RPxs, RS43411xs, RS3411RPxs, RS2211+, RS2211RP+, RS411, RS409RP+, RS409+, RS409, RS408-RP, RS408, RS407, DS3612xs, DS3611xs, DS3611xs, DS2411+, DS1511+, DS1010+, DS710+, DS509+, DS508, EDS14, RX1211, RX1211RP, RX4, DX1211, DX510, DX5, VS240HD et les modules RAM (1 Go/2 Go/4 Go/8 Go). (3) « Produit de catégorie III » désigne les modèles de produits Synology qui s'utilisent avec les caractéristiques suivantes : tous les modèles DS NAS sans le suffixe XS+/XS et avec 5 baies ou plus dans ou après les séries 12 et tous les modèles NAS sans suffixe XS+/XS dans ou après les séries 12, et toutes les unités d'expansion DX/RX avec 4 ou 5 baies dans ou après les séries 12. (4) « Produit de catégorie IV » désigne tous les modèles de produits achetés par le client après le 1er mars 2008. (5) « Produit de catégorie V » désigne tous les autres modèles de produits de Synology achetés avant le 29 février 2008. (b) « Produit remis à neuf » fait référence à tous les produits Synology qui ont été remis à neuf et vendus directement par Synology via la Boutique en ligne, à l'exclusion des produits vendus par un distributeur ou un revendeur Synology agréé. (c) Le « Client » fait référence à la personne ou entité à l'origine de l'achat du produit auprès de Synology ou de l'un de ses revendeurs ou distributeurs agréés. (d) « Boutique en ligne » fait référence à une boutique en ligne exploitée par Synology ou une société affiliée à Synology. (e) Un « Produit » fait référence à un Nouveau produit ou à un Produit remis à neuf, ainsi que tout matériel incorporé dans le produit par Synology et la documentation qui l'accompagne. (f) « Logiciel » fait référence au logiciel propriétaire de Synology qui accompagne le Produit lorsque celui-ci est acheté par un Client, téléchargé par un Client sur le Site Web ou préinstallé par Synology sur le Produit et il comprend tout firmware, média associé, images, animations, vidéo, audio, texte et applets intégrés au logiciel ou au Produit et toute mise à jour ou mise à niveau dudit logiciel. (g) « Période de garantie » désigne la période commençant à la date où le produit a été acheté par le Client et se terminant (1) cinq années après ladite date pour les Produits de Catégorie I ; (2) trois ans après ladite date pour les Produits de Catégorie I et II ; ou (3) trois ans après ladite date pour les Produits de Catégorie IV ; ou (4) un an après ladite date pour les Produits de Catégorie V ; ou (5) 90 jours après ladite date pour les Produits rénovés, excepté pour ceux qui sont vendus "en l'état" ou "sans garantie" sur la boutique en ligne. (h) « Site Web » fait référence au site web de Synology, se trouvant à l'adresse www.synology.com.

Section 2. Garanties et recours limités

2.1 Garantie limitée. Comme énoncé dans la Section 2.6, Synology garantit au Client que chacun de ses Produits (a) sera exempt de défauts matériels ou malfaçon et (b) présentera les performances conformes aux spécifications du Produit publiées par Synology, dans le cadre d'une utilisation normale et pendant la Période de Garantie. Synology offre une garantie pour le Logiciel, comme stipulé

dans le contrat de licence utilisateur final accompagnant le Produit, le cas échéant. Synology n'assure aucune garantie pour les Produits remis à neuf vendus « en l'état » ou « sans garantie » sur la Boutique en ligne.

2.2 Recours exclusif. Si le Client fait état d'une conformité avec toute garantie stipulée dans la Section 2.1 pendant la Période de Garantie applicable par les moyens stipulés ci-après, alors, après vérification de ladite non conformité par Synology, Synology pourra : (a) raisonnablement avoir recours à des moyens commerciaux pour réparer le Produit, ou (b) remplacer le Produit ou partie du Produit non conforme en question sur retour complet du Produit comme stipulé dans la Section 2.3. Les mentions précédentes stipulent la responsabilité totale de Synology et l'unique et exclusif recours du Client en cas de rupture de la garantie comme stipulé dans la Section 2.1 ou tout autre défaut ou défaillance du Produit. Le Client aidera Synology à diagnostiquer et valider la non conformité du Produit dans la mesure du possible. La garantie stipulée dans la Section 2.1 n'inclut pas : (1) toute garantie en relation avec le Logiciel ; (2) installation ou démontage physiques du Produit sur le site du Client ; (3) visites sur le site du Client ; (4) travail nécessaire pour réparer ou remplacer effectivement des parties défectueuses en dehors des horaires de travail normaux de Synology ou de ses fournisseurs de services sous contrat, excluant les week-end et congés ; (5) tout travail avec l'équipement ou le logiciel d'un tiers ; (6) toute garantie pour le disque dur si installé par le Client ou par un tiers ; ou (7) toute garantie ou compatibilité avec le disque dur.

2.3 Renvoi. Tout produit retourné par le Client dans le cadre de la Section 2.2 doit se voir attribué un numéro d'Autorisation de retour de marchandise (« RMA ») avant l'expédition selon les procédures RMA actuelles propres à Synology. Le Client peut prendre contact avec tout distributeur ou revendeur agréé de Synology ou avec le Support technique de Synology pour obtenir une assistance dans l'obtention d'un RMA, et doit fournir une preuve d'achat ainsi qu'un numéro de série pour le produit afin d'obtenir ladite assistance. Pour les réclamations de garantie, le Client doit retourner et le Produit complet à Synology en accord avec la présente Section 2.3 afin d'être éligible et couvert par cette Garantie. Tout Produit retourné sans numéro RMA, ou tout Produit qui a été désassemblé (excepté sous la direction de Synology) sera refusé et renvoyé au Client aux frais du Client. Tout produit s'étant vu attribué un numéro RMA doit être retourné dans le même état que celui dans lequel il a été reçu de Synology, à l'adresse indiquée par Synology, avec frais de transport prépayés, dans un emballage suffisant pour protéger le contenu en question et comportant le numéro RMA affiché en évidence sur l'extérieur de l'emballage. Le Client est responsable de l'assurance et du risque de perte liés aux articles retournés jusqu'à ce qu'ils aient bien été réceptionnés par Synology. Un produit expédié avec un numéro RMA doit être retourné sous quinze (15) jours après émission du numéro RMA applicable.

2.4 Remplacement par Synology. Si Synology décide de remplacer un Produit aux termes de la présente Garantie stipulée dans la Section 2.1, Synology expédiera alors un Produit de remplacement aux frais de Synology par une méthode d'expédition du choix de Synology après réception du Produit non conforme retourné conformément à la

Section 2.3 et après vérification de la part de Synology que le Produit n'est pas conforme à la garantie. Dans certains pays, Synology peut, à son entière discrétion, appliquer le Service de remplacement de Synology pour certains Produits, en vertu duquel Synology expédiera un Produit de remplacement au Client avant la réception du Produit non conforme retourné par le Client ("Service de remplacement de Synology").

2.5 Support technique. Pendant la Période de Garantie, Synology mettra à la disposition du Client un service d'assistance technique. Après expiration de la Période de Garantie applicable, le support technique pour le Produit sera disponible sur demande écrite adressée à Synology.

2.6 Exclusions. Les garanties précédentes et obligations de garantie ne s'appliquent à aucun produit qui (a) a été installé ou utilisé d'une manière non spécifiée ou décrite dans les spécifications du Produit ; (b) a été réparé, modifié ou altéré par quiconque en dehors de Synology ou de ses agents et représentants ; (c) a été utilisé de manière inappropriée, utilisé de manière abusive ou a été endommagé ; (d) a été utilisé avec des éléments n'ayant pas été fournis par Synology en dehors du matériel et logiciel(s) pour lesquels le Produit a été conçu ; ou (e) ou encore qui n'est pas en conformité avec les spécifications du Produit, ladite non conformité étant attribuée à des causes n'étant pas du ressort ou sous le contrôle de Synology. Par ailleurs, les précédentes garanties seront considérées non avenues si (1) le Client désassemble le Produit sauf autorisation de Synology ; (2) le Client ne parvient pas à mettre en œuvre tout correctif, modification, amélioration ou autre mise à jour mise à disposition du Client par Synology ; ou si (3) le Client met en œuvre, installe ou utilise tout correctif, modification, amélioration ou autre mise à jour mise à disposition par un tiers. La garantie stipulée dans la Section 2.1 prendra fin sur vente ou échange du Produit à un tiers par le Client.

2.7 Exclusion de garanties. LES GARANTIES, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE SYNOLOGY ET LES RECOURS DU CLIENT STIPULÉS DANS CETTE GARANTIE SONT EXCLUSIFS ET SUBSTITUTIFS, ET PAR LA PRÉSENTE, LE CLIENT ABANDONNE, DÉCHARGE ET EXCLUT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE SYNOLOGY, ET TOUS LES AUTRES DROITS, RÉCLAMATIONS ET RECOURS DU CLIENT CONTRE SYNOLOGY, EXPRESSES OR IMPLICITES, DÉCOULANT DE LA LOI OU DU PRODUIT, DE LA DOCUMENTATION OU DU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT OU DE TOUT AUTRE BIEN OU SERVICE FOURNI SOUS CETTE GARANTIE, INCLUANT, MAIS NE SE LIMITANT PAS À : (A) UNE GARANTIE IMPLICITE COMMERCIALE OU EN ADÉQUATION AVEC UNE FIN OU UNE UTILISATION PARTICULIÈRE ; (B) UNE GARANTIE IMPLICITE DÉCOULANT DU COURS DES PERFORMANCES, TRANSACTION, USAGE COMMERCIAL ; (C) UNE RÉCLAMATION CONCERNANT UNE TRANSGRESSION OU UNE MALVERSATION ; OU (D) RÉCLAMATION CONCERNANT UN DÉLIT (QU'IL DÉPENDE D'UNE NÉGLIGENCE, STRICTE RESPONSABILITÉ, RESPONSABILITÉ DU PRODUIT OU AUTRE HYPOTHÈSE). SYNOLOGY NE GARANTIT PAS ET EXCLUT SPÉCIFIQUEMENT QUE LES DONNÉES OU INFORMATIONS STOCKÉES SUR LES PRODUITS SYNOLOGY SONT TOUJOURS SÛRES ET SANS RISQUES DE PERTES DE DONNÉES. SYNOLOGY RECOMMANDE QUE LE CLIENT PRENNE LES MESURES APPROPRIÉES POUR SAUVEGARDER LES DONNÉES STOCKÉES SUR LE PRODUIT. CERTAIN(E)S ÉTATS/JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS DE LIMITATION SUR LES GARANTIES IMPLICITES, AINSI, LES LIMITES SUSMENTIONNÉES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER AU CLIENT.

Section 3. Limites de responsabilité.

3.1 Force Majeure. Synology ne sera pas tenu responsable ou considéré comme étant en violation ou en faute sous cette garantie pour tout retard ou manquement vis-à-vis de cette garantie pour toute cause ou état raisonnablement hors de contrôle (incluant, mais ne se limitant pas aux actes ou manquements de la part du Client).

3.2 Exclusion de certains types de dommages. EN AUCUN CAS SYNOLOGY OU SES FOURNISSEURS NE SERONT TENUS RESPONSABLES DU COÛT DE COUVERTURE OU DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, CONSÉCUTIF OU EXEMPLAIRE, NI (INCLUANT, MAIS NE SE LIMITANT PAS À LA PERTE DE DONNÉES, INFORMATIONS, REVENUS, BÉNÉFICES OU ENTREPRISES) DÉCOULANT OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE PRODUIT, TOUTE DOCUMENTATION OU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT AINSI TOUT BIEN OU SERVICE FOURNIS SOUMIS À CETTE GARANTIE, QUE CE SOIT DE PAR LE CONTRAT, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE MÊME SI SYNOLOGY A ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

3.3 Limites de responsabilité. LA RESPONSABILITÉ DE SYNOLOGY ET DE SES FOURNISSEURS DÉCOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE PRODUIT, TOUTE DOCUMENTATION OU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT AINSI TOUT BIEN OU SERVICE FOURNIS SOUMIS À CETTE GARANTIE SE LIMITE AU MONTANT EFFECTIF DE LA PART DU CLIENT POUR LE PRODUIT QUEL QUE SOIT LE MONTANT DES DOMMAGES IMPLIQUÉS OU LE CONTRAT QUI S'Y RAPPORTE, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE. L'exclusion de certains types de dommages et limites de responsabilités précédentes s'appliqueront dans toute la mesure permise par la législation applicable. Les lois en vigueur dans certains états/juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de certains types de dommages. Dans la mesure où ces réglementations s'appliquent à ce Produit, les exclusions et limites susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer au Client.

Section 4. Clauses diverses.

4.1 Droits propriétaires. Le Produit ainsi que tout Logiciel et documentation l'accompagnant fournis avec le Produit incluent des droits propriétaires et intellectuels de Synology et de ses concédants de licences et fournisseurs tiers. Synology détient et se réserve tous les droits et intérêts des droits de propriétés intellectuels du Produit, et aucun type ni propriété d'un quelconque droit de propriété intellectuelle vis-à-vis du Produit, toute documentation ou Logiciel l'accompagnant et tout autre bien fourni soumis à cette Garantie n'est transféré au Client sous cette Garantie. Le Client (a) respectera les termes et conditions du contrat de licence utilisateur final accompagnant tout Logiciel fourni par Synology ou par un distributeur ou revendeur Synology agréé ; et (b) ne tentera pas d'effectuer des opérations de rétrotechnique sur le Produit ou composant en question ou accompagnant le Logiciel ou sinon faire des malversations, entraver ou violer tout droit de propriété intellectuelle de Synology.

4.2 Attribution. Le Client ne transférera aucun de ses droits aux termes de cette garantie, par le biais de la loi ou autrement, sans le consentement écrit préalable de Synology.

4.3 Aucune clause supplémentaire. Sauf permission expresse par cette Garantie, aucune des parties ne sera soumise et chaque partie s'oppose expressément, à des termes, conditions ou autres dispositions entrant en contradiction avec les dispositions de cette Garantie, stipulés par l'autre partie dans toute commande, réception, acceptation, confirmation, correspondance ou autre, sauf si

chaque partie donne spécifiquement son accord pour ladite disposition par écrit. Par ailleurs, si la présente Garantie entre en contradiction avec des termes ou conditions ou tout autre contrat auquel les parties sont soumises vis-à-vis du Produit, alors, cette Garantie prévaudra sauf contrat faisant spécifiquement mention des sections de cette Garantie qu'il remplace.

4.4 Loi en vigueur. Sauf interdiction expresse de la législation locale, la présente Garantie est régie par les lois de l'État de Washington, États-Unis d'Amérique, sans considération de toute contradiction ou principe légal contraire. La convention des Nations unies sur les contrats relatifs au commerce international de biens de 1980 ou toute autre loi succédant n'est pas applicable.

4.5 Résolution des litiges. Tout litige, controverse ou réclamation découlant de ou en relation avec les présents Garantie, Logiciel ou services fournis par Synology, concernant le Produit ou la relation existant entre les Clients résidant aux États-Unis et Synology sera résolu exclusivement et au terme d'un arbitrage soumis aux réglementations commerciales actuelles de l'American Arbitration Association, sinon comme mentionné ci-après. L'arbitrage sera mené devant un seul arbitre et sera limité uniquement au différend entre le Client et Synology. L'arbitrage, ou n'importe quelle portion de celui-ci ne sera unifié à aucun autre arbitrage et ne sera pas mené sur la base d'une action collective. L'arbitrage doit être tenu à King County, Washington, États-Unis d'Amérique, par soumission de documents, par téléphone, en ligne ou en personne tel que l'arbitre l'aura déterminé à la demande des parties. La partie gagnante dans tout arbitrage ou action judiciaire ayant lieu aux États-Unis ou à l'extérieur doit recevoir tous les coûts et frais d'avocats, y compris les frais d'arbitrage payés par la partie gagnante. Toute décision rendue dans de telles procédures d'arbitrage sera finale et irrévocable pour les parties, et le jugement peut être déclaré dans n'importe quelle court de juridiction compétente. Le Client comprend que, en l'absence de cette disposition, il aurait le droit de plaider les litiges, controverses ou réclamations dans une cour, y compris le droit de plaider les réclamations sur la base d'une action collective, et qu'il renonce expressément et en connaissance de cause à ces droits et qu'il est d'accord pour résoudre tout différend par le biais d'un arbitrage

irrévocable conformément aux dispositions de cette Section 4.5. Pour les Clients ne résidant pas aux États-Unis, tout différend, controverse ou réclamation énoncés dans cette section devra être résolu au terme d'une arbitration menée par trois arbitres neutres en accord avec les procédures de la loi d'arbitration R.O.C. et avec les réglementations en vigueur qui s'y rapportent. L'arbitrage doit avoir lieu à Taipei, Taiwan, les procédures R.O.C. et d'arbitrage doivent être menées en anglais ou, si les deux parties sont d'accord, en chinois mandarin. La décision de l'arbitrage doit être finale et irrévocable pour les parties et peut être appliquée par n'importe quelle cour ayant juridiction. Aucune clause figurant dans cette Section ne doit être prise en considération dans le but d'interdire ou d'opposer des restrictions à Synology dans le cadre d'une demande d'injonction ou autres droits d'actions et recours analogues légaux ou d'équité de la part de Synology pour toute rupture effective ou présagée de toute disposition de la présente Garantie en rapport avec les droits de propriété intellectuelle de Synology.

4.6 Frais d'avocats. Dans le contexte d'une arbitration, médiation ou tout autre recours ou procédure visant à faire respecter les droits et recours soumis par la présente Garantie, la partie gagnante bénéficiera d'un juste recouvrement des frais d'avocat, en plus de tout autre recours dont elle peut bénéficier.

4.7 Restrictions en matière d'exportation. Vous reconnaissez que le Produit est soumis aux restrictions d'exportation en vigueur aux États-Unis. Vous respecterez toutes les lois et réglementations en vigueur s'appliquant au Produit, y compris mais sans se limiter à la réglementation régissant les exportations aux États-Unis.

4.8 Divisibilité. Si une cour de la juridiction habilitée à le faire détermine qu'une des dispositions de cette Garantie est non valide, illégale, non exutoire, les clauses restantes demeureront pleinement applicables.

4.9 Accord bilatéral parfait. La présente Garantie constitue un accord bilatéral parfait et remplace tout contrat préalable entre Synology et le Client, en rapport avec le sujet en question. Aucun amendement, modification ou désistement des dispositions de la présente Garantie ne sera valide sauf mention écrite par la partie responsable par la présente.

Remarque: En cas de divergence ou d'incohérence constatée dans la signification des termes employés dans la version anglaise par rapport à une autre version, la version anglaise prévaut.